

LETTRE D'INFORMATION

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Occitanie

Mars 2024



PREVENTION DU CANCER COLORECTAL

REPRISE DES INVITATIONS AU DÉPISTAGE ORGANISÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE

Depuis le 1er janvier 2024, les invitations aux 3 dépistages organisés sont adressées aux usagers par les caisses d'Assurance Maladie et non plus par les CRCDC.

Pour le dépistage du cancer colorectal:

- La 1ère invitation continuera à être envoyée (par l'Assurance Maladie) au domicile sous format papier avec des étiquettes d'identification pour le test.
- Les relances seront disponibles sous format dématérialisé sur le compte ameli.fr ou sur l'espace MSA de chaque usager concerné (sans étiquette).

Les étiquettes ne sont pas obligatoires mais facilitent l'identification et le suivi des patients, les informations contenues pouvant être complétées de façon manuscrite sur la fiche d'identification du test.

Les modalités de réception des résultats par le patient évoluent également : un lien lui est envoyé par SMS, sous réserve qu'il ait renseigné son numéro de téléphone sur la fiche d'identification. À défaut, il recevra ses résultats par courrier.

Les médecins traitants continueront à disposer sur amelipro de la liste de leurs patients qui n'ont pas réalisé leur dépistage.

Le CRCDC-Oc continue d'assurer les missions de suivi des dossiers et va déployer encore davantage sa mission d'information et de sensibilisation auprès de la population et des professionnels de santé.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CLIQUEZ [ICI](#)**

DEVENIR DU SERVEUR D'ÉLIGIBILITÉ DU CRCDC-OC

Avec la reprise des invitations par l'Assurance Maladie, l'utilisation du **serveur d'éligibilité du CRCDC-Oc** sera impactée :

- Les informations d'exclusion resteront toujours valables (si les messages « non éligible » ou « éligible à partir de » s'affichent, c'est qu'il ne faut pas remettre de kit à l'utilisateur)
- Par contre les informations de type « éligible » seront moins fiables qu'auparavant et il sera plus que nécessaire de vérifier l'éligibilité de l'utilisateur au dépistage à l'aide du questionnaire
- La demande d'envoi d'étiquettes (invitations) par le CRCDC via le serveur sera obsolète

Vous pourrez désormais signaler d'éventuelles exclusions de vos patients en utilisant le formulaire d'exclusion de l'Assurance Maladie disponible [ici](#).

TRANSMISSION DES RÉSULTATS DES TESTS FIT AUX MÉDECINS

Nous vous rappelons que depuis 2021 les envois des résultats des tests de dépistage aux médecins par le laboratoire CERBA se font selon les modalités suivantes :

- Les résultats négatifs leur sont dorénavant transmis uniquement par voie dématérialisée, selon les modalités précisées à Cerba par le médecin en 2021 (serveur de résultat de Cerba, messagerie sécurisée (apicrypt ou MSS) ou bioserveur)
- Les résultats positifs font l'objet d'un envoi postal en plus de la voie dématérialisée

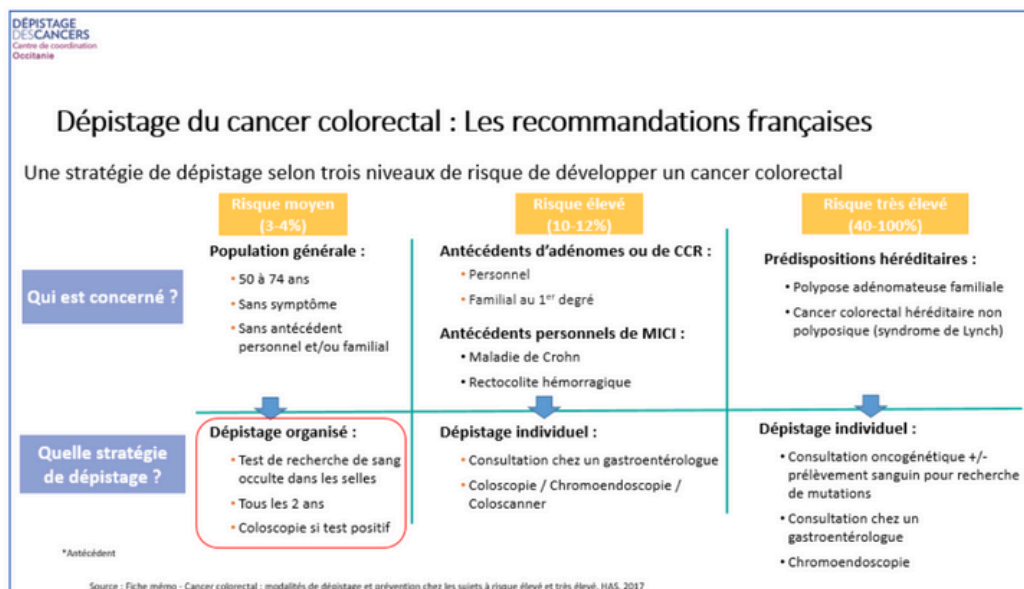
Si vous ne recevez pas les résultats négatifs de vos patients, vous pouvez joindre Cerba sur **demmedcc@lab-cerba.com** ou au **01.34.40.20.80**. Il faudra leur fournir vos noms, prénoms, n° département, n° RPPS.

A noter que les délais d'envoi des résultats par Cerba sont fortement allongés depuis plusieurs mois. N'hésitez pas à prévenir les personnes à qui vous remettez les tests.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE PROBLÈME LIÉ À LA COMMANDE DES BOÎTES DE TESTS VIA AMELIPRO

En cas de problèmes concernant les délais de livraison des tests par les professionnels de santé n'hésitez pas à contacter : **savccr@daklapack.fr / 01 78 76 86 00**

CANCER COLO-RECTAL : QUEL DÉPISTAGE ET POUR QUI ?



REMISE DES KITS DE DÉPISTAGE EN PHARMACIE D'OFFICINE : ÉTAT DES LIEUX DES PHARMACIES HABILITÉES

Au 1er février 2024, 83.4% des officines de la région étaient formées pour remettre les tests immunologiques de dépistage organisé aux usagers.

Vous pouvez retrouver **ici** la cartographie régionale des pharmacies concernées.

Pour rappel, vous trouverez la liste des formations disponibles pour les pharmaciens **ici**.

SITE DE COMMANDE DES KITS EN LIGNE À DESTINATION DES USAGERS

Depuis 2022, les usagers ont la possibilité d'accéder au test de dépistage via un site de commande en ligne mis en place par l'Assurance Maladie.

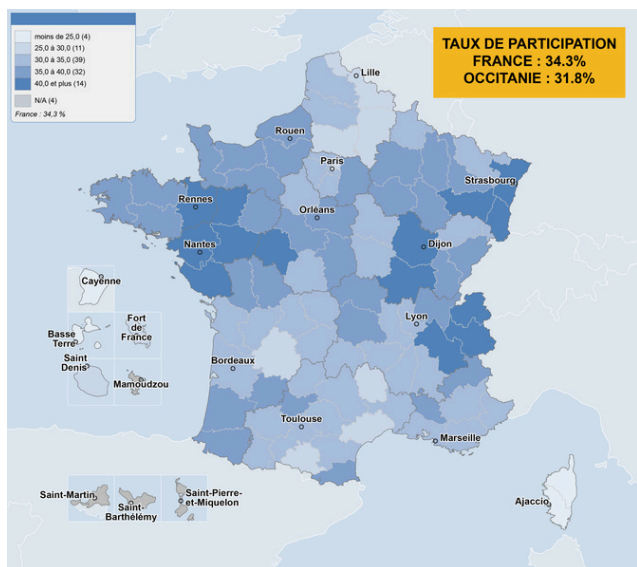
Depuis 2024, il n'est plus nécessaire de fournir le numéro de dépistage qui figurait jusqu'ici sur les invitations du CRCDC pour pouvoir commander le test.

Le reste des modalités d'utilisation du site est inchangé, avec notamment la vérification de l'éligibilité à l'aide de questionnaires recherchant la présence de symptômes ou de facteurs de risque.

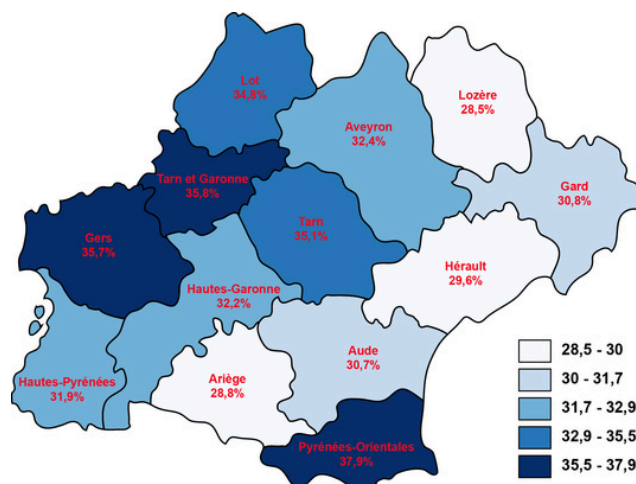
Nous rappelons que toute réponse positive à l'une des questions bloque définitivement l'accès au test via la plateforme et renvoie vers le médecin traitant, ce qui peut parfois être déstabilisant pour les usagers.

QUELQUES DONNÉES SUR LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Taux standardisé de participation au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum, 50-74 ans, France entière(%) – hommes et femmes 2021-2022 (Source : Géodes – Santé publique France 2023)



Taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal, 50-74 ans, en Occitanie –2021-2022 (source : SPF et CRCDC-Oc 2023)



Objectif européen : minimum 45%, idéalement 65%